



## Suppression de la valeur locative et nouvel impôt sur les résidences secondaires : un NON clair et nécessaire

La Chambre valaisanne de commerce et d'industrie (CCI VS) appelle les citoyennes et citoyens à rejeter résolument le projet de suppression de la valeur locative. Sous couvert de simplification fiscale, cette réforme bancaire pénalise les propriétaires et décourage les rénovations énergétiques.

En supprimant la valeur locative, le projet vise à alléger l'imposition des propriétaires. Mais cette suppression s'accompagne de contreparties inacceptables : disparition presque complète des déductions fiscales, notamment pour les intérêts hypothécaires, les frais d'entretien, et les travaux de rénovation énergétique. De plus, les cantons pourront instaurer un nouvel impôt foncier spécial sur les résidences secondaires.

Cette approche déséquilibrée fait peser de nouvelles charges sur les contribuables sans réelle compensation. Elle affaiblit les incitations à entretenir les biens immobiliers et va à l'encontre des objectifs climatiques, en supprimant les avantages fiscaux liés aux rénovations énergétiques.

Plus inquiétant encore, la formulation confuse du texte pourrait rendre impossible la déduction de certains intérêts passifs n'ayant aucun lien avec l'immobilier, affectant ainsi l'ensemble des contribuables.

Face à ce projet incohérent, la CCI VS appelle valaisannes et valaisans à voter NON.

Simplifier la fiscalité est désirable, mais pas au détriment de la clarté, de l'équité, ni des propriétaires ou des investissements indispensables. Ce projet doit être classé parmi les fausses bonnes idées.

Plus d'informations

Vincent Riesen, directeur, [vincent.riesen@cci-valais.ch](mailto:vincent.riesen@cci-valais.ch)